



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICES FIXES HAUT ET TRES HAUT DEBIT : ABONNEMENTS et DEPLOIEMENTS

3^E TRIMESTRE 2021 – RÉSULTATS PROVISOIRES

OBSERVATOIRE DES MARCHÉS DES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

9 décembre 2021

Introduction

L'observatoire des marchés fixes vise à présenter de manière accessible les principaux chiffres permettant le suivi :

- des abonnements à internet haut et très haut débit ;
- de la progression du très haut débit pour les réseaux fixes ;
- plus particulièrement des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné ;
- du réseau cuivre.

Ces informations peuvent être visualisées sur le site de l'Autorité. Le site de l'Autorité met par ailleurs à disposition du public une carte navigable de suivi des déploiements FttH. Des données complémentaires et chronologiques sont également accessibles dans les fichiers open data associés.

1 Suivi des abonnements internet à haut et très haut débit sur les réseaux fixes au 30 septembre 2021

Au 30 septembre 2021, le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes atteint 31,3 millions, soit une croissance de 235 000 accès au cours du troisième trimestre 2021. Cette progression est légèrement supérieure à celle observée un an auparavant (+ 225 000). En un an, le nombre de ces abonnements progresse de 980 000, contre + 695 000 au troisième trimestre 2020.

Depuis la fin de l'année 2015, la croissance du nombre d'accès à haut débit et très haut débit provient intégralement de la progression ininterrompue du nombre d'abonnements à très haut débit. Au cours du troisième trimestre 2021, 870 000 accès très haut débit supplémentaires ont été enregistrés, soit une croissance inférieure à celle du troisième trimestre 2020 (+ 935 000). Ce rythme de croissance légèrement plus faible est entièrement lié au recul du nombre d'abonnements dont le débit est compris entre 30 et 100 Mbit/s et de ceux avec terminaison coaxiale dont le débit est égal ou supérieur à 100 Mbit/s.

Depuis le début de l'année 2020, la croissance du nombre d'abonnements à très haut débit est entièrement portée par celle des abonnements en fibre optique de bout en bout. Le nombre de ces abonnements (13,4 millions d'abonnements à la fin du troisième trimestre 2021) continue de croître à un rythme élevé (+980 000 en un trimestre) et encore supérieur à celui du troisième trimestre 2020 (+945 000). Ces abonnements représentent plus des trois-quarts du nombre total d'abonnements à très haut débit (+ 8 points en un an). Au total, le nombre d'accès à très haut débit atteint 17,5 millions à fin septembre 2021, soit 56 % du nombre total d'abonnements à haut et très haut débit (+ 11 points en un an) et 55 % du nombre total de locaux éligibles au très haut débit (+ 5 points en un an).

Cette croissance élevée du nombre d'abonnements à très haut débit s'accompagne toujours du recul du nombre d'abonnements haut débit, mais à un rythme qui ralentit ce trimestre : - 640 000 au cours du troisième trimestre 2021, contre - 710 000 un an auparavant.

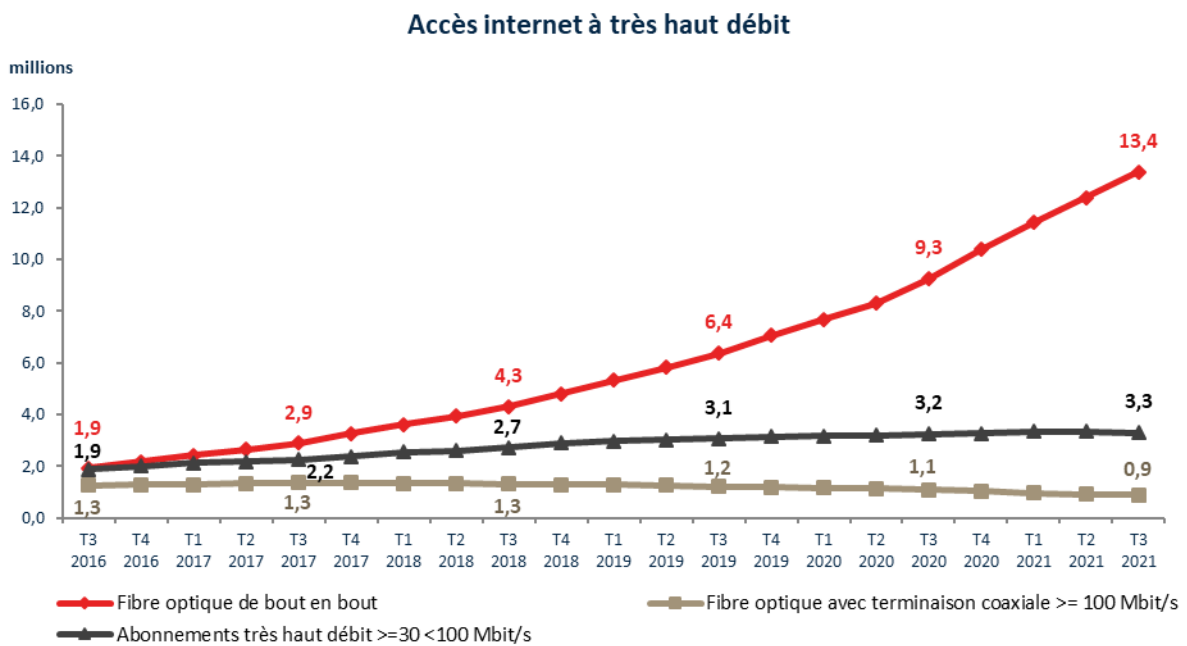
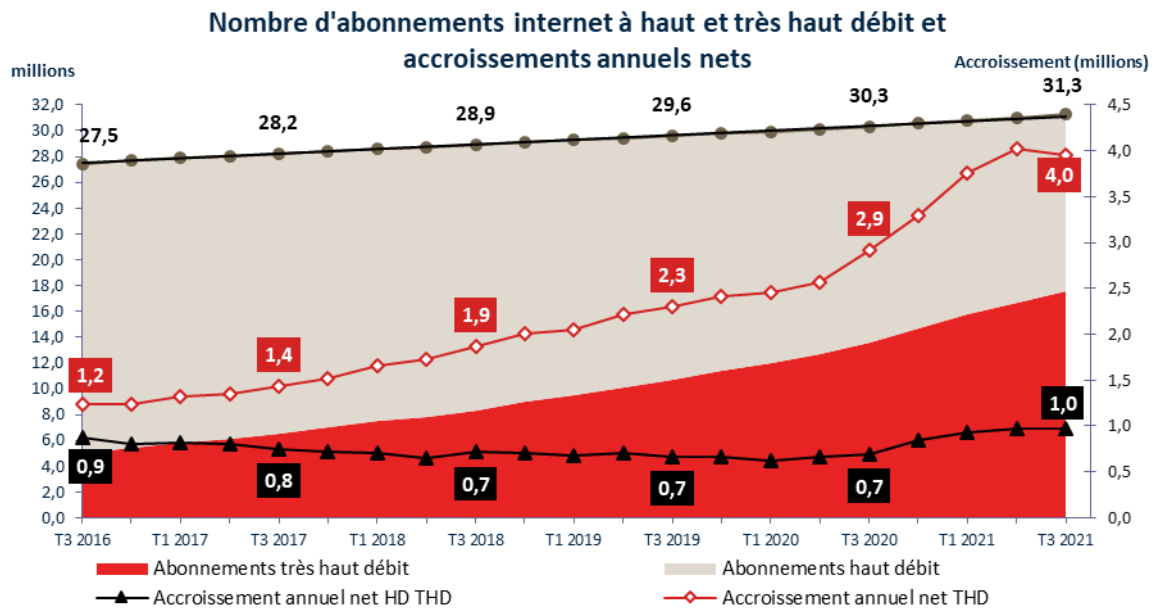
Nombre d'abonnements					
en millions	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021*
Nombre d'abonnements haut débit et très haut débit sur réseaux fixes	30,281	30,618	30,837	31,026	31,260
Nombre d'abonnements haut débit	16,712	15,941	15,097	14,376	13,738
Abonnements DSL	16,120	15,330	14,467	13,730	13,080
Autres abonnements haut débit	0,591	0,610	0,630	0,646	0,658
Nombre d'abonnements très haut débit	13,570	14,678	15,741	16,650	17,521
Abonnements >=100 Mbit/s	10,336	11,411	12,400	13,314	14,257
dont fibre optique de bout en bout	9,251	10,389	11,439	12,406	13,386
dont avec terminaison en câble coaxial	1,085	1,022	0,960	0,908	0,871
Abonnements ≥ 30 et <100Mbit/s (VDSL2, terminaison coaxiale, 4G fixe, THD radio)	3,233	3,267	3,341	3,336	3,265

Evolution du nombre d'abonnements					
en millions	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021*
Accroissements annuels					
Accroissement net total	0,693	0,847	0,933	0,971	0,978
Accroissement net total en %	2,3%	2,8%	3,1%	3,2%	3,2%
Accroissement net du haut débit	-2,224	-2,453	-2,817	-3,046	-2,973
Accroissement net du très haut débit	2,917	3,301	3,750	4,017	3,952
en millions	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021*
Accroissements trimestriels					
Accroissement net total	0,227	0,337	0,219	0,189	0,234
Accroissement du haut débit	-0,710	-0,771	-0,844	-0,721	-0,638
Accroissement du très haut débit	0,937	1,108	1,063	0,909	0,871
Ventes brutes au cours du trimestre, en million**	1,600	1,825	1,425	1,300	1,450

Taux d'abonnements au très haut débit					
en %	T3 2020	T4 2020	T1 2021	T2 2021	T3 2021*
Taux d'abonnements au très haut débit	50%	51%	53%	54%	55%
Taux d'abonnements aux accès en fibre optique de bout en bout	42%	43%	45%	46%	47%

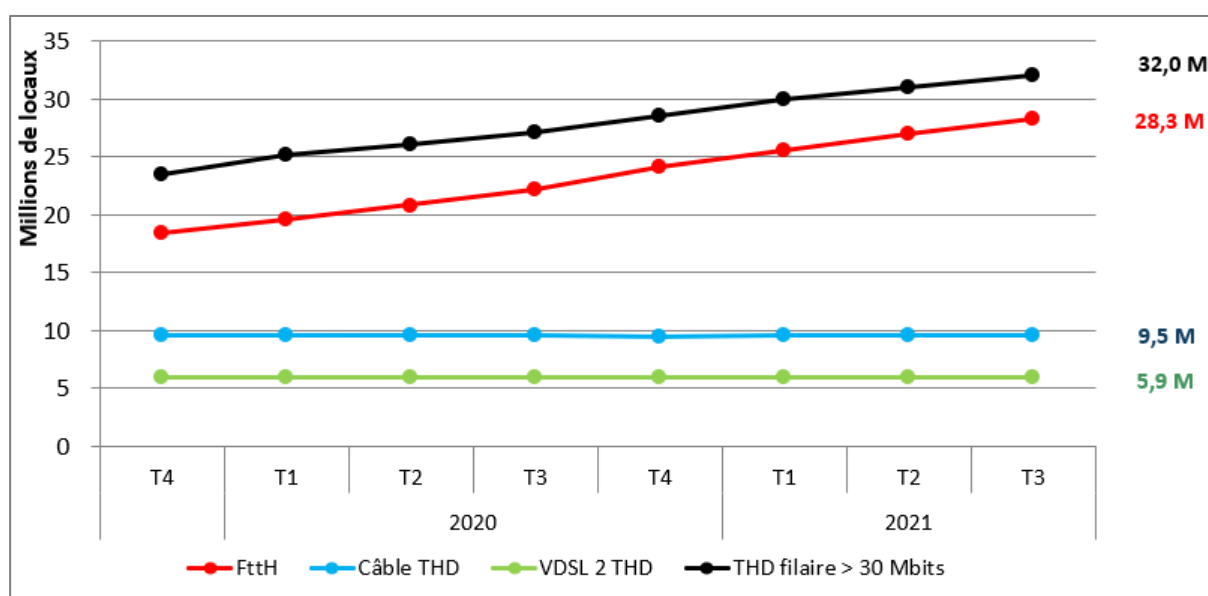
*Résultats provisoires

**Données arrondies à 12 500 près



2 Tableau de bord très haut débit fixe

Le rythme du déploiement des réseaux FttH est toujours soutenu ce trimestre et s'établit à 1,3 millions de lignes sur le trimestre. Au 30 septembre 2021, 28,3 millions de locaux étaient éligibles aux offres FttH, soit une hausse de 27 % en un an. Au total, à la fin du troisième trimestre 2021, 32,0 millions de locaux étaient éligibles à des services à très haut débit sur réseaux filaires, dont 24,9 millions en dehors des zones très denses. Au dernier calcul du très haut débit prenant en compte toutes les technologies, y compris hertziennes, établi au 30 juin 2021, 31,4 millions de locaux étaient éligibles au très haut débit hors satellite (pour 30,7 millions éligibles sur des réseaux filaires). Au cours du premier semestre 2021, une offre de satellite permettant l'accès au très haut débit a été rendue disponible en France métropolitaine.



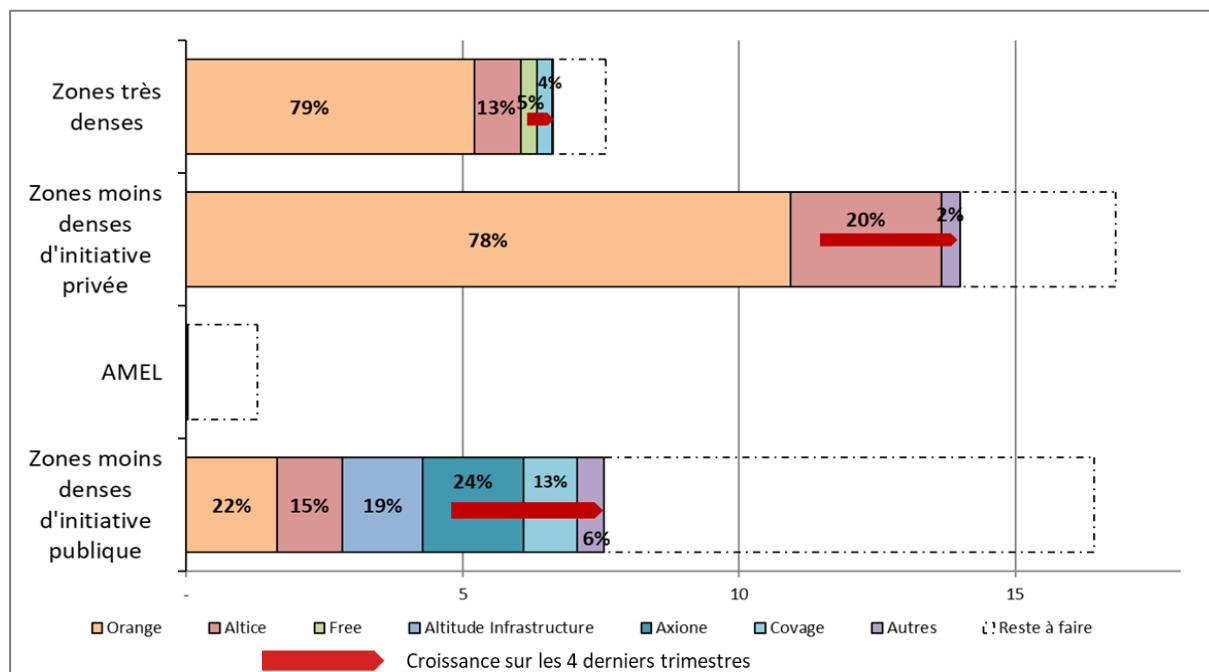
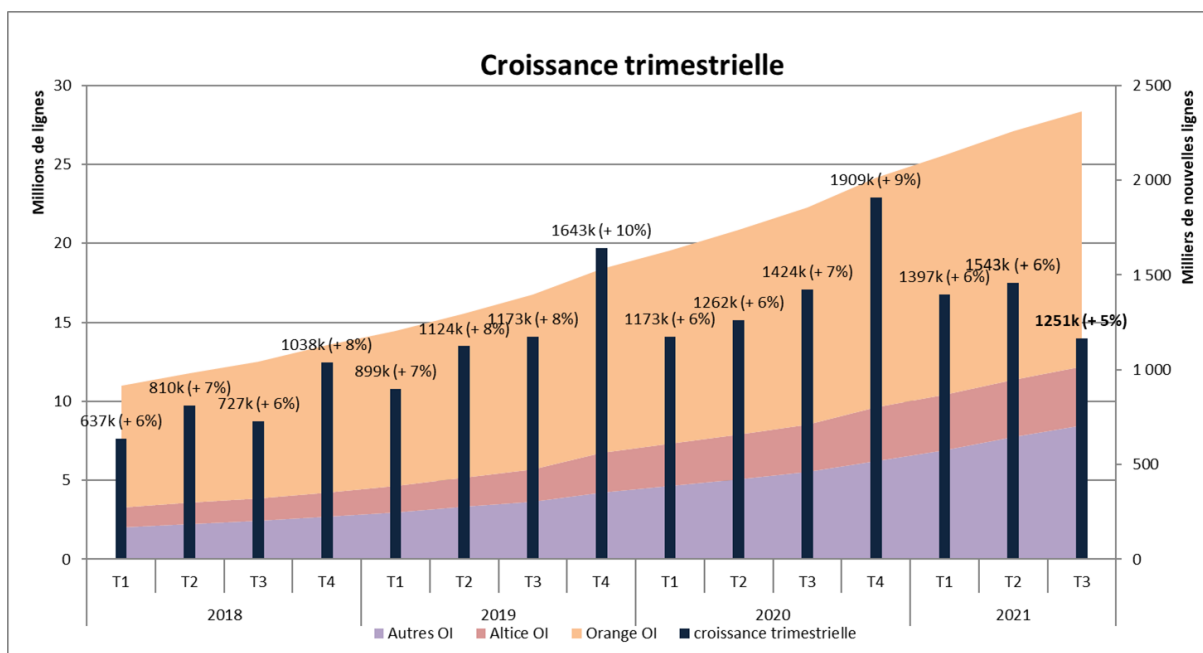
Evolution du nombre de locaux éligibles au très haut débit filaire

Locaux éligibles au très haut débit filaire :	30 juin 2020	30 septembre 2020	31 décembre 2020	31 mars 2021	30 juin 2021	30 septembre 2021	Évolution annuelle
sur les réseaux en fibre optique de bout en bout (FttH)	20 830 000	22 260 000	24 170 000	25 700 000	27 020 000	28 270 000	27 %
sur les réseaux à terminaison en câble coaxial	9 570 000	9 570 000	9 530 000	9 538 000	9 540 000	9 540 000	0 %
dont éligibles 100 Mbit/s (FttLA)	9 270 000	9 270 000	9 240 000	9 259 000	9 262 000	9 540 000	0 %
dont éligibles 30 Mbit/s (FttLA et HFC)	300 000	300 000	290 000	279 000	278 000	278 000	-6 %
sur les réseaux en cuivre (VDSL2)	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	5 950 000	0 %
sur les réseaux en fibre ou en câble* * > 100 Mbit/s	22 550 000	23 800 000	25 400 000	26 990 000	28 140 000	29 330 000	25 %
tous réseaux filaires confondus	26 150 000	27 190 000	28 550 000	30 060 000	31 000 000	32 040 000	19 %

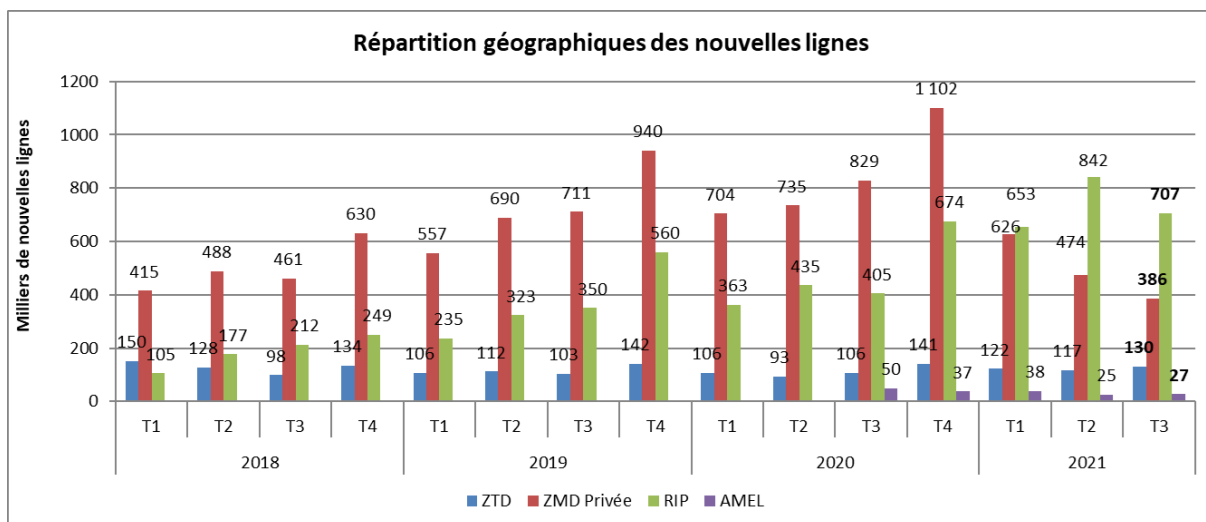
3 Suivi des déploiements et de la mutualisation des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné

Les graphiques ci-dessous permettent de suivre, d'une part, le rythme trimestriel de déploiement des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné et, d'autre part, la participation des différentes zones géographiques et des différents opérateurs dans ce déploiement.

3.1 Sur le territoire national



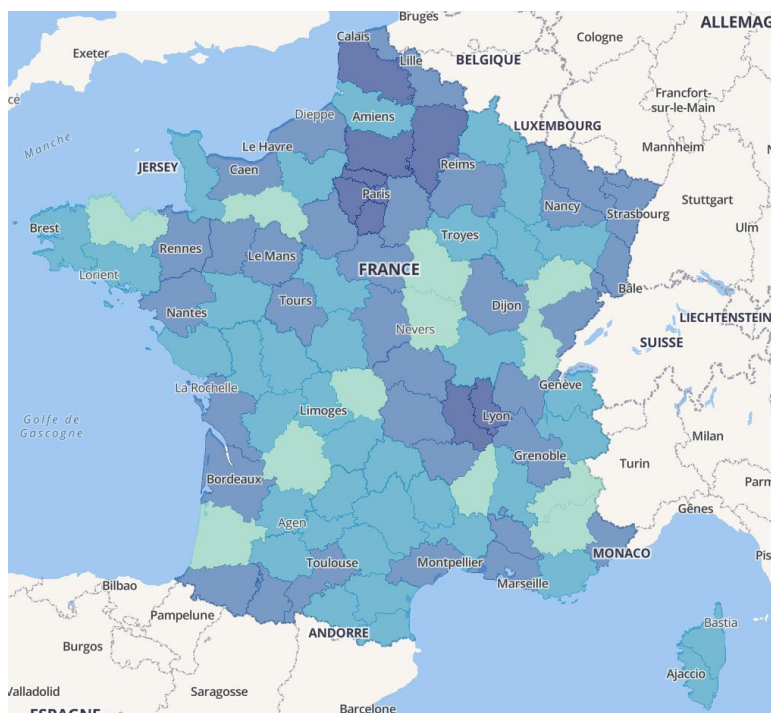
3.2 Par grande zone

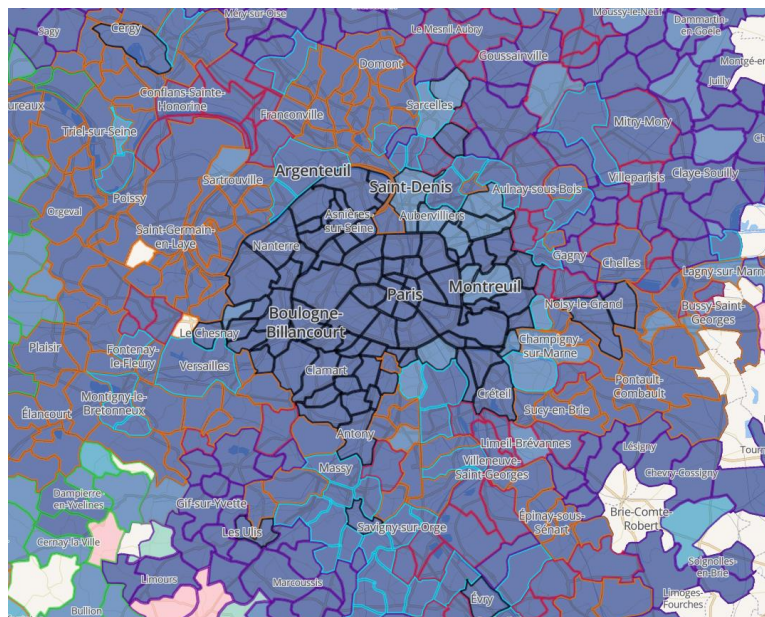


Les chiffres de mutualisation des réseaux pour le deuxième trimestre 2021 sont encore en cours de production. Leur publication interviendra dans les prochaines semaines.

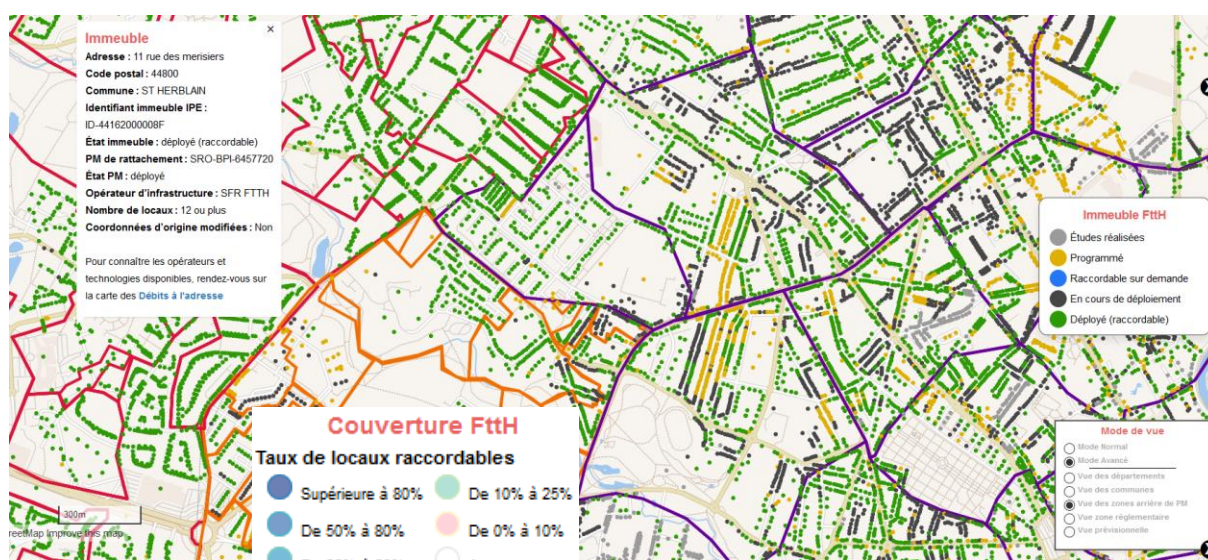
3.3 La carte interactive des déploiements FttH

Il est possible de suivre le déploiement des réseaux en fibre optique mutualisée (FttH) sur cette carte interactive indiquant notamment les taux de couverture par commune et par département ainsi que les zones arrières de point de mutualisation : cartefibre.arcep.fr.

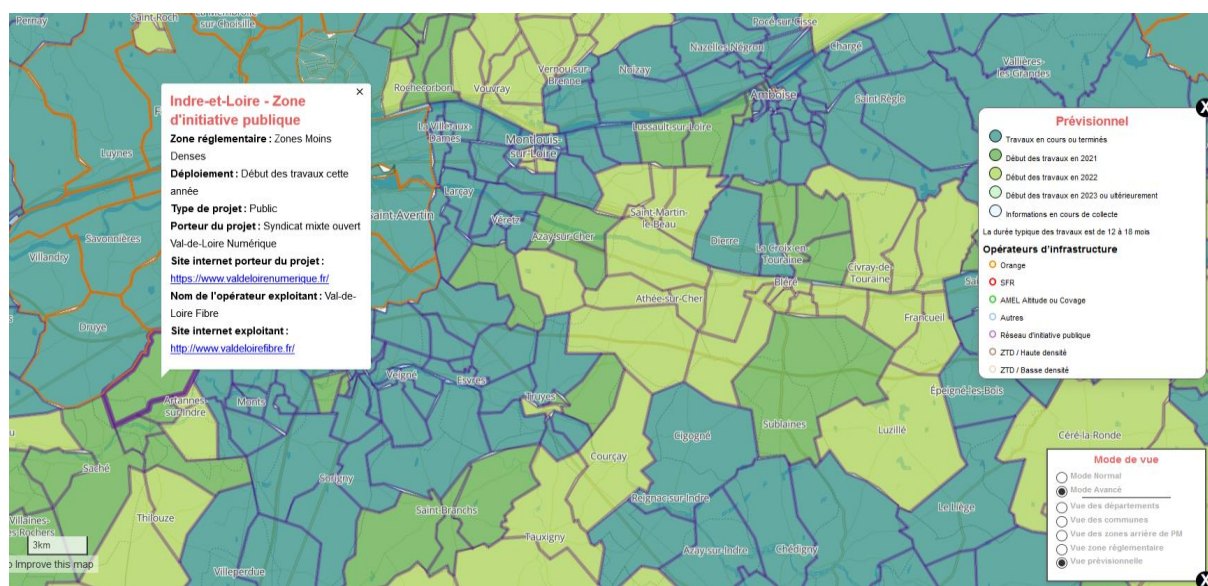




cartefibre.arcep.fr permet également de visualiser les immeubles et de suivre de façon précise l'avancée des déploiements FttH.



Le site offre aussi une vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.



La collecte de ces données prévisionnelles est réalisée auprès des opérateurs, par l'Arcep, et auprès des collectivités territoriales porteuses d'initiatives publiques de déploiement, par l'Agence du Numérique.

Les données associées à ces cartes des déploiements réalisés et à venir sont disponibles en open data.

3.4 Les zones très denses

3.4.1 Rythme trimestriel des déploiements

Le rythme observé au niveau national ne se traduit toujours pas dans les zones très denses où le rythme insuffisant constaté ces derniers trimestres perdure.

3.4.2 Disparités des déploiements

Il existe une forte disparité dans l'avancement du déploiement dans les zones très denses. Cela est illustré par la comparaison de l'état d'avancement du déploiement de fibre optique parmi les 10 communes comportant le plus de locaux et qui appartiennent à ces zones.

La couverture en fibre optique des zones très denses de certains départements est bien inférieure à la couverture moyenne nationale de ces zones qui s'établit à 87%. Ces départements sont listés ci-dessous.

Zone très dense du Département	Locaux	Couverture	Evolution de la couverture
Nord (59)	176 000		60% + 9 pts
Meurthe-et-Moselle (54)	77 000		64% + 1 pts
Puy-de-Dôme (63)	112 000		71% + 13 pts
Bouches-du-Rhône (13)	513 000		71% + 1 pts
Bas-Rhin (67)	179 000		74% + 7 pts
Seine-Maritime (76)	90 000		74% + 2 pts
Var (83)	108 000		75% + 8 pts
Hérault (34)	205 000		82% + 4 pts
Loiret (45)	75 000		82% + 6 pts
Loire-Atlantique (44)	219 000		82% + 1 pts
Seine-Saint-Denis (93)	419 000		83% + 10 pts
Loire (42)	119 000		83% + 3 pts
Seine et Marne (77)	15 000		84% + 2 pts
Alpes-Maritimes (06)	457 000		85% -1 pts
Haute-Garonne (31)	346 000		86% + 2 pts

Commune	Locaux	Couverture FttH	Evolution de la couverture
Paris	1 702 000	96%	+ 0 pt
Marseille	510 000	71%	+ 1 pt
Lyon	373 000	95%	+ 0 pt
Toulouse	344 000	86%	+ 1 pt
Nice	268 000	89%	+ 0 pt
Nantes	220 000	82%	+ 4 pts
Montpellier	204 000	82%	+ 1 pt
Bordeaux	199 000	90%	+ 1 pt
Strasbourg	173 000	74%	+ 0 pt
Lille	165 000	58%	+ 5 pts

Ces taux de couverture tiennent compte du recensement de locaux supplémentaires effectué par les opérateurs au fur et à mesure de l'avancement de leurs études terrain au sein des communes concernées : le nombre de locaux à couvrir recensé peut donc croître d'un trimestre à un autre, y compris plus rapidement que le nombre de locaux couverts.

3.5 Les réseaux d'initiative publique

Réseaux d'initiative publique	Lignes raccordables
En zones moins denses	7,6 millions
<i>dont communes rurales</i>	<i>2,8 millions</i>
<i>dont communes de montagne</i>	<i>0,8 million</i>

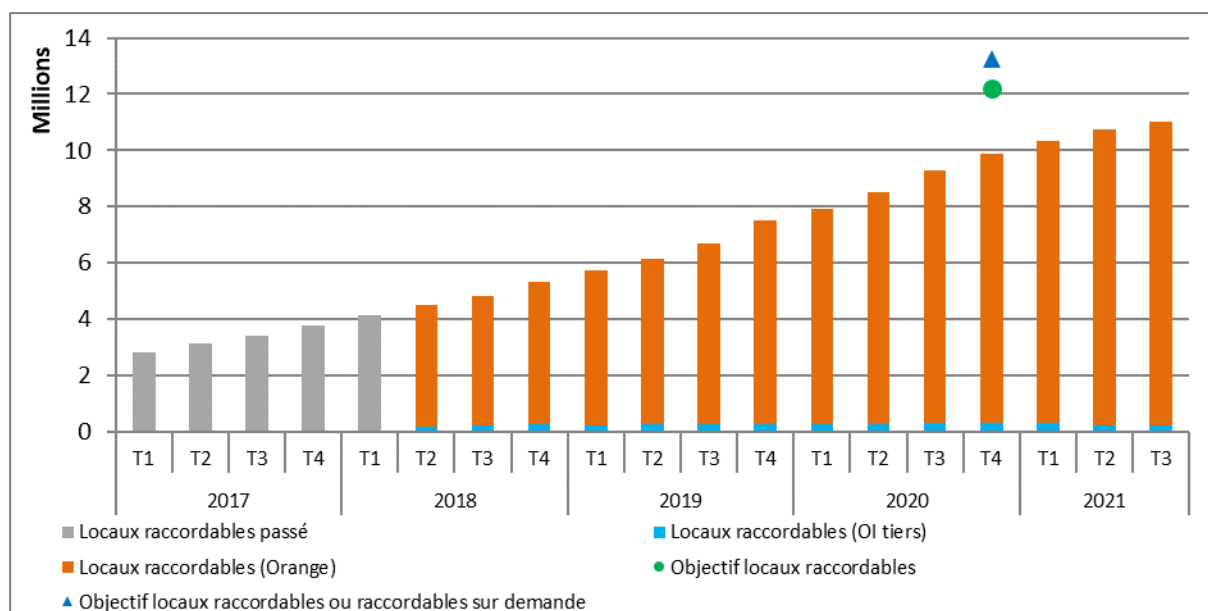
3.6 Suivi des engagements de déploiement FttH dans le cadre de l'article L. 33-13

Les graphiques suivants présentent l'avancement des déploiements FttH au sein des périmètres sur lesquels des opérateurs privés se sont engagés à déployer des réseaux FttH dans le cadre de l'article L. 33-13. Pour chaque périmètre, le graphique présente ainsi le nombre de locaux raccordables au sein du périmètre. En pratique, une petite partie des locaux ayant pu être rendus raccordables par un autre opérateur que l'opérateur engagé, les graphiques présentent cette distinction à titre informatif. Par ailleurs, les chiffres ne prennent en compte que les locaux effectivement raccordables et font abstraction des locaux raccordables sur demande.

3.6.1 Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement en zone « AMII »

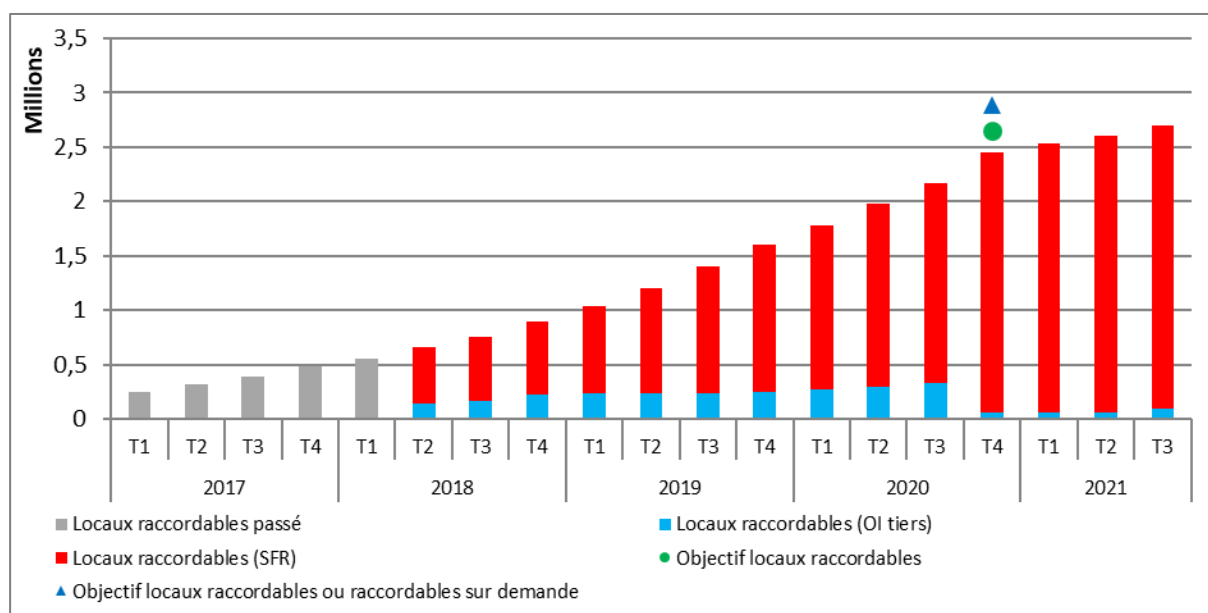
La publication sera prochainement enrichie pour préciser, parmi les locaux non raccordables, la proportion de ceux qui font l'objet d'un refus de raccordement par les copropriétés concernées.

a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en zone « AMII »



Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé Orange est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2021, environ 83% de ces locaux ont été rendus raccordables.

b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de XP Fibre en zone « AMII »



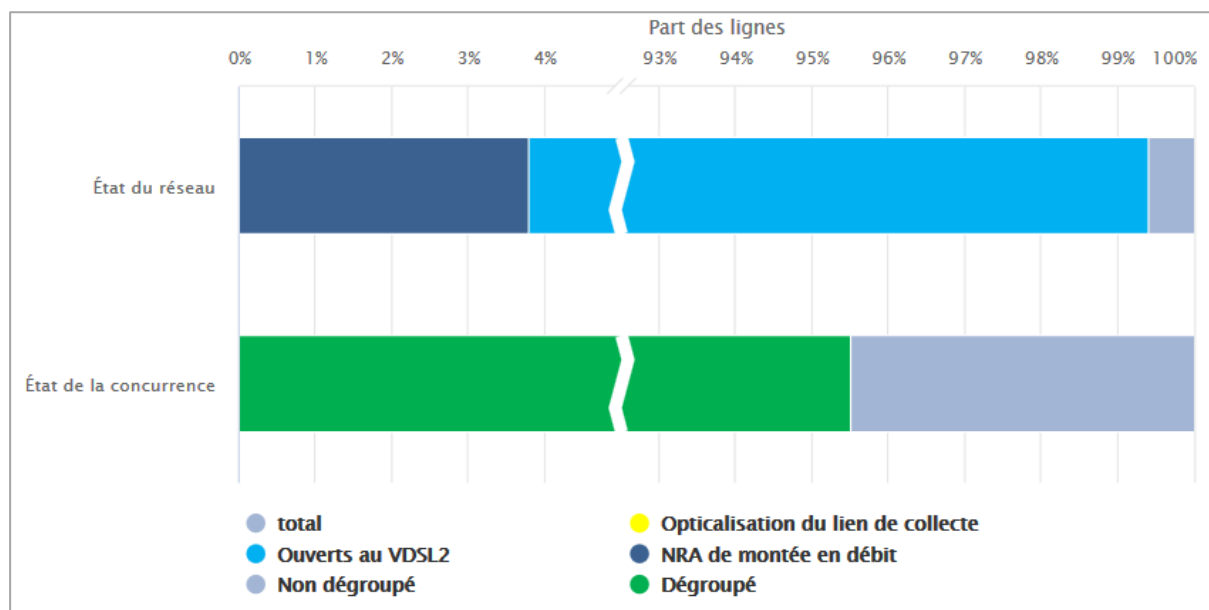
Le nombre total de locaux des communes sur lesquelles s'est engagé XP Fibre est représenté par le triangle bleu sur le graphique. A la fin du troisième trimestre 2021, environ 93% de ces locaux ont été rendus raccordables.

3.6.2 Locaux raccordables au sein des périmètres d'engagement des opérateurs dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux

L'ensemble des graphiques sur l'avancement des déploiements FttH au sein de chacun des dix périmètres d'engagement dans le cadre des Appels à Manifestation d'Engagements Locaux (AMEL), sont présentés en annexe, territoire par territoire.

4 Réseaux en cuivre

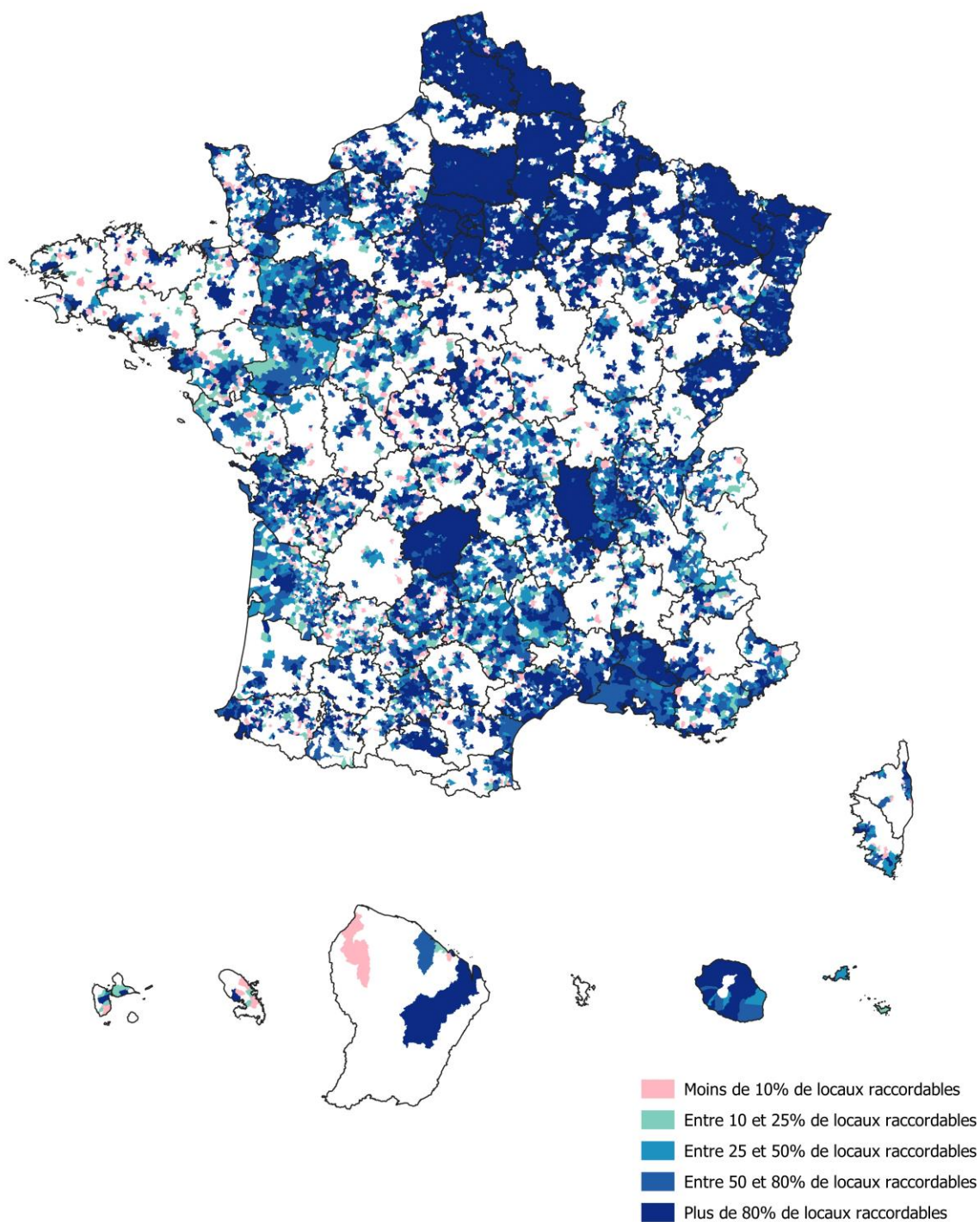
Ces graphiques présentent l'état de la boucle locale de cuivre, en proportion du nombre de lignes.



5 Couverture nationales des réseaux

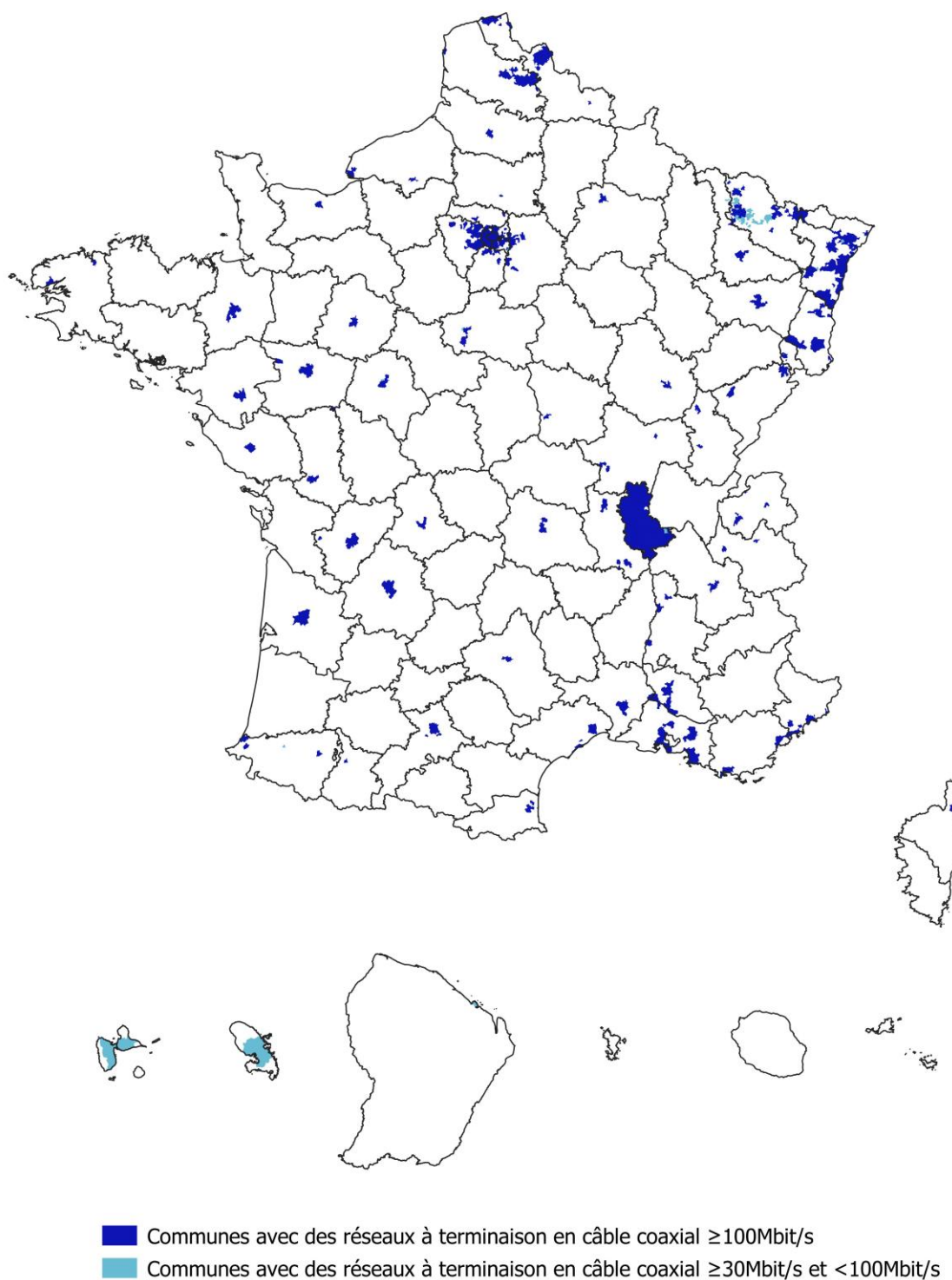
5.1 En fibre optique

État des déploiements des réseaux en fibre optique
jusqu'à l'abonné au 30 septembre 2021



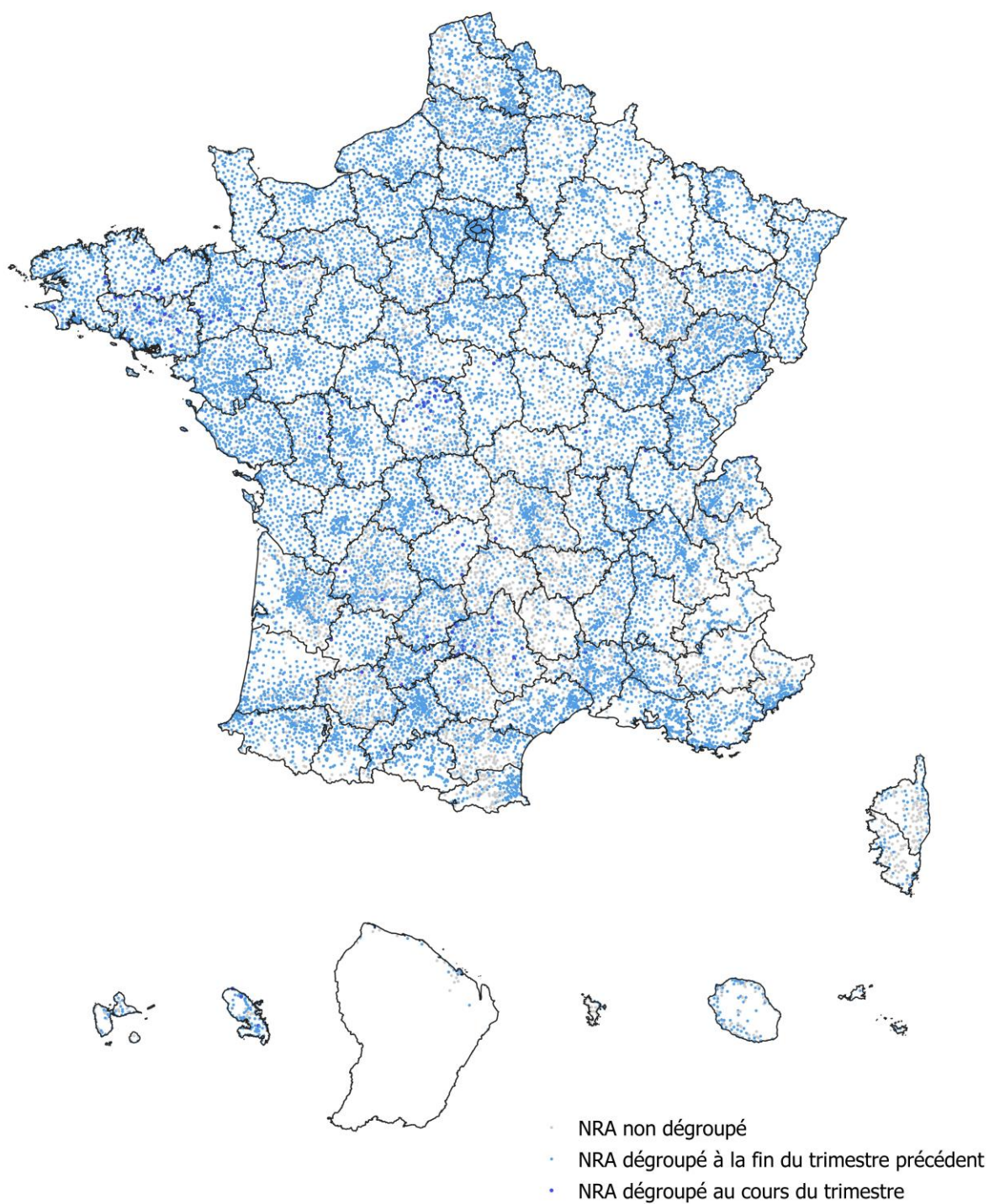
5.2 À terminaison coaxiale

État des déploiements des réseaux à terminaison en câble coaxial au 30 septembre 2021



5.3 En cuivre

Couverture du dégroupage au 30 septembre 2021



6 Méthodologie

6.1 Suivi des abonnements

Abonnements pris en compte :

- Le nombre d'abonnements internet à haut et très haut débit sur réseaux fixes inclut les abonnements DSL, câble, fibre optique de bout en bout, fibre optique avec terminaison en câble coaxial, BLR, satellite wifi, les cartes SIM 4G à usage fixe, ainsi les accès très haut débit radio (ils consistent en la montée en débit du Wimax vers la technologie LTE).
- . Il n'inclut pas les raccordements dédiés pour les entreprises, comptabilisés en services de capacité (et publiés dans les enquêtes annuelles définitives).
- Sont comptabilisés comme des abonnements très haut débit les accès à internet dont le débit crête descendant est supérieur ou égal à 30 Mbit/s quelle que soit la technologie support: fibre optique de bout en bout, réseaux avec terminaison en câble coaxial, cartes SIM 4G à usage fixe ou encore cuivre VDSL2 lorsque l'abonné est situé suffisamment près de l'équipement actif de l'opérateur pour bénéficier d'un débit égal ou supérieur à 30 Mbit/s. Le nombre des abonnements très haut débit dont le débit est supérieur ou égal à 100 Mbit/s est également publié. Il inclut les abonnements en fibre optique de bout en bout et avec terminaison par le câble coaxial.
- Le nombre d'abonnements prend en compte à la fois la clientèle grand public et entreprise.
- Le périmètre de l'observatoire couvre la métropole et les départements et collectivités d'outremer.

Taux d'abonnements :

- Le taux d'abonnement est défini comme le nombre d'accès souscrits rapporté au nombre de locaux éligibles.

Précisions complémentaires :

- Les résultats provisoires du trimestre ont une précision inférieure aux résultats définitifs publiés trois mois après la fin du trimestre (voir calendrier des publications sur le site). Ils sont établis à partir des données transmises par les principaux fournisseurs d'accès, complétées le cas échéant par l'estimation des non-réponses. Les données publiées sont arrondies. Les évolutions commentées tiennent compte du degré de précision des données.
- Un décalage temporel peut exister entre la livraison d'une offre sur le marché de gros (dégrouper ou bitstream) et sa comptabilisation sur le marché de détail. A l'inverse, la suppression d'une ligne sur le marché de gros peut différer de plusieurs semaines de sa suppression sur le marché de détail. Le rapprochement des données relatives à ces différents marchés peut refléter ces décalages.

6.2 Suivi des déploiements

Les graphiques illustrant la progression des déploiements et de la mutualisation passive des réseaux sont issus des données collectées auprès des opérateurs (d'infrastructures ou commerciaux) au titre de la décision n° 2018-0170 de l'Autorité du 22 février 2018. Les informations publiées constituent une synthèse des réponses des opérateurs ; ils sont arrondis au millier et peuvent faire l'objet de corrections ultérieures.

Les déploiements sont entendus comme le nombre de logements ou locaux à usage professionnels déclarés comme raccordables en aval du point de mutualisation (PM) ; le nombre d'opérateurs présents est entendu comme le nombre total d'opérateurs qui ont raccordé ce même point à leur réseau de collecte, y compris le cas échéant l'opérateur d'infrastructure.

Les opérateurs d'infrastructures sont les opérateurs qui établissent ou exploitent les lignes en fibre optique jusqu'à l'abonné et qui sont tenus de les mettre à disposition des opérateurs commerciaux. Ainsi, un opérateur commercial a vocation à être présent sur l'ensemble des points de mutualisation, qu'il ait été responsable ou non du déploiement des prises raccordables, au fur et à mesure du déploiement de son réseau de collecte jusqu'aux réseaux mutualisés. L'Autorité souhaite en particulier souligner que dans le cas d'un opérateur verticalement intégré, le nombre de lignes raccordables déployées par son activité d'opérateur d'infrastructure (OI) sur le marché de gros est différent du nombre de lignes éligibles aux offres de son activité d'opérateur commercial (OC) sur le marché de détail. L'Autorité ne publie pas à ce jour le nombre de lignes éligibles par opérateur commercial.

Les valeurs rappelées sur les graphiques correspondent à la mutualisation des points de mutualisation ; en valeur absolue, ainsi que relative, rapportée au total des locaux raccordables.

Les quatre graphiques sont tous à des échelles différentes pour en faciliter la lecture.

A titre d'exemple, les graphiques du déploiement du FttH sur l'ensemble du territoire national et pour chaque zone indiquent qui sont les constructeurs-exploitants du réseau en fibre optique déployé qui compte, au 30 juin 2021, 27,0 millions de lignes raccordables. Grâce à la mutualisation imposée par le cadre réglementaire, ce constructeur-exploitant n'est néanmoins pas le seul opérateur pouvant fournir du service sur la ligne qu'il a construite : les autres opérateurs qui viennent raccorder cette ligne le peuvent également.

Concernant les estimations pour le THD, les pourcentages sont calculés en rapportant, d'une part, les locaux couverts par une technologie au nombre total de locaux, et, d'autre part, les abonnés à une technologie au nombre total d'abonnés. A ce jour ces taux sont calculés sur la base des réseaux filaires uniquement (FttH, câble, VDSL2).

Le décompte des locaux (logements et locaux professionnels) par zone est une estimation. Il est calculé à partir des IPE des opérateurs, et quand une commune n'est pas, ou pas totalement répertoriée, à partir de données de l'INSEE. Le décompte à partir de chiffres de l'INSEE est la somme des logements¹ et du nombre d'établissements² d'entreprises de 1 salarié ou plus.

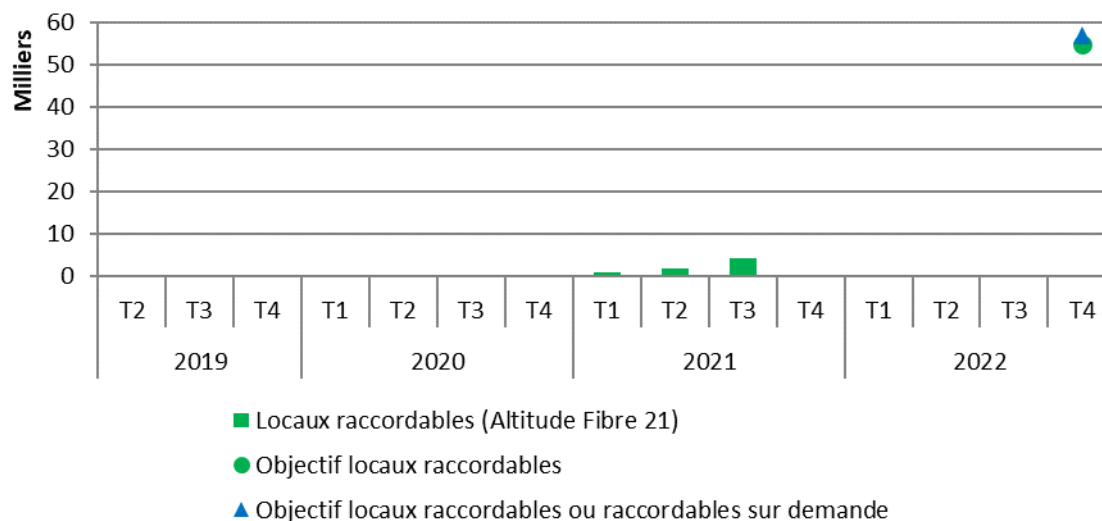
¹ logements : Métropole et DROM-COM (sauf Mayotte) [millésime 2015](#), Mayotte [millésime 2012](#)

² locaux à usage professionnel : établissements d'effectif connu non nul [millésime 2015](#)

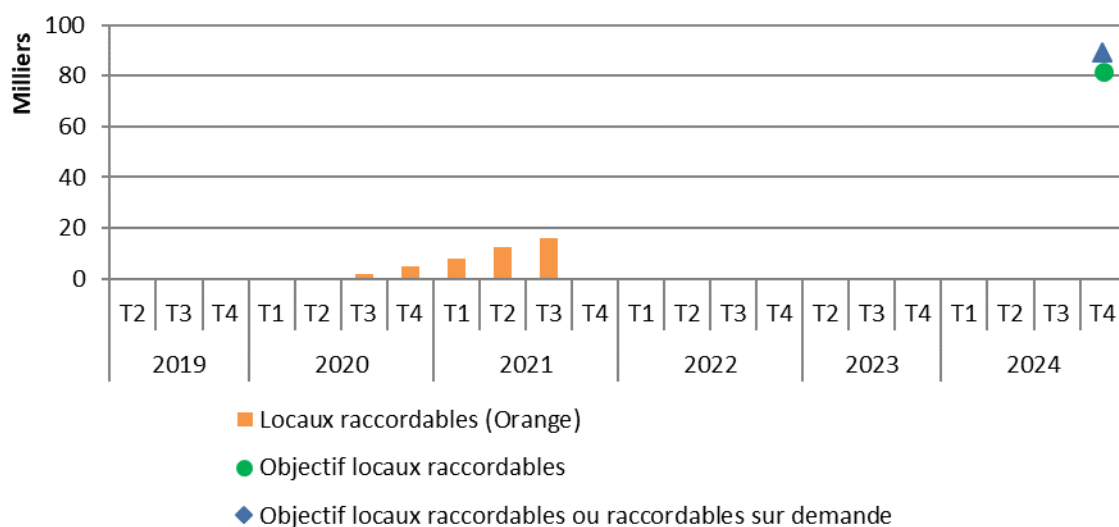
Annexe – Graphiques de suivi des engagements dans le cadre des AMEL

Les cibles en volumes présentées pour l'ensemble des objectifs des engagements listés ci-après sont la meilleure estimation à date du nombre de locaux sur le périmètre de chacun de ces engagements. Elles sont amenés à se préciser au fur et à mesure de l'avancement des déploiements sur le terrain.

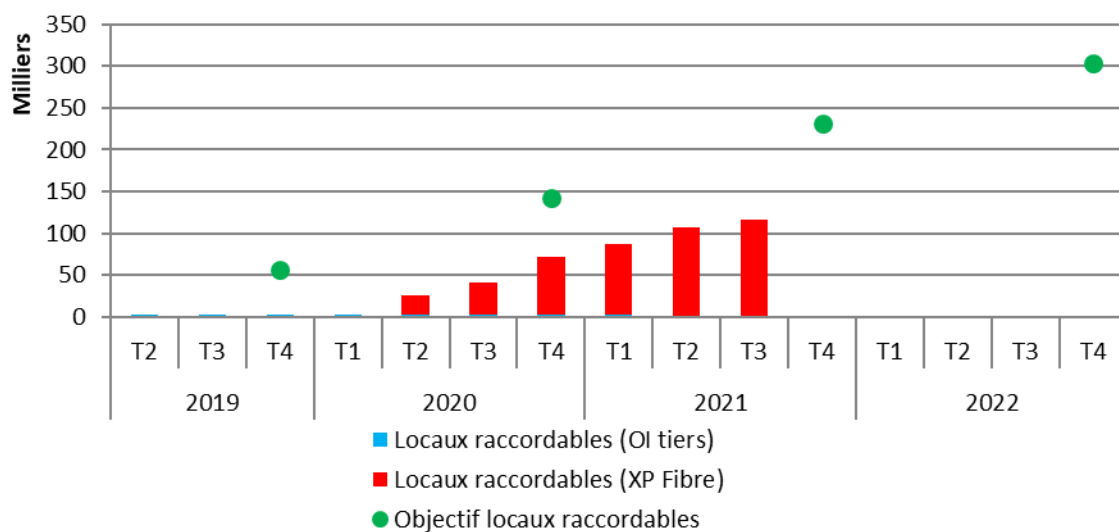
a) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 21 en Côte d'Or



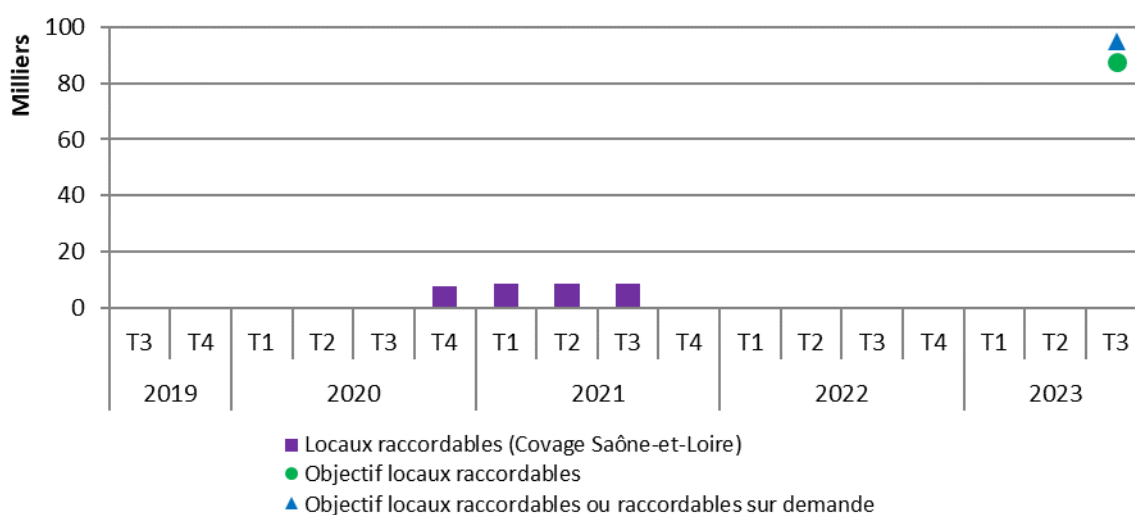
b) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange dans le Lot et Garonne



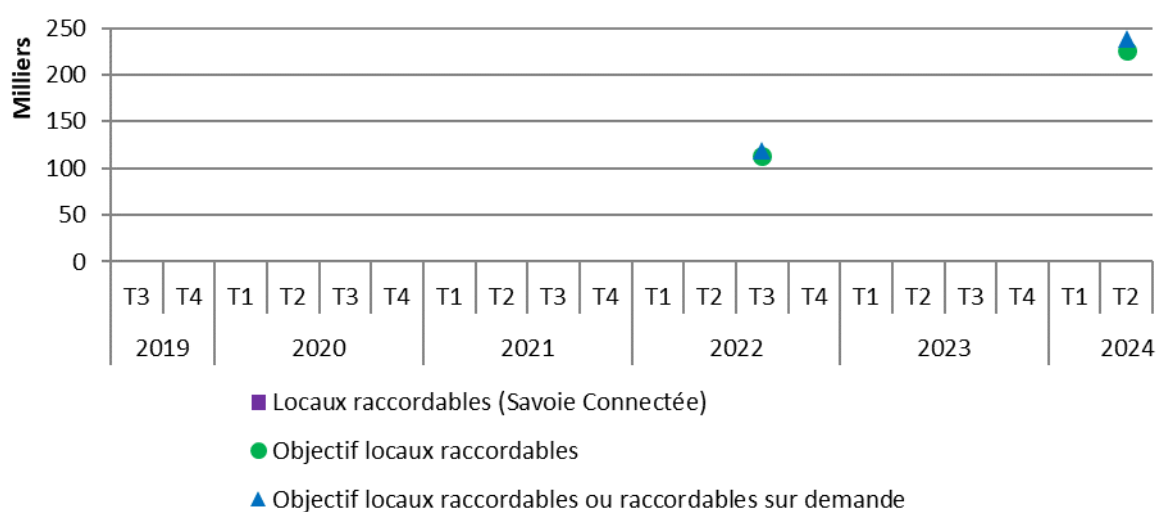
c) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes et Bouches-du-Rhône



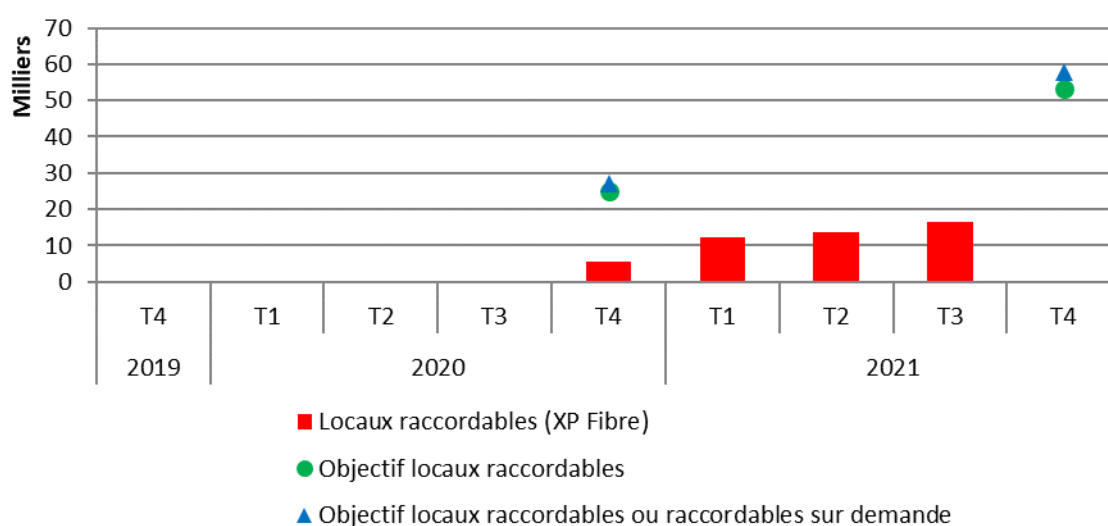
d) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Covage Saône et Loire



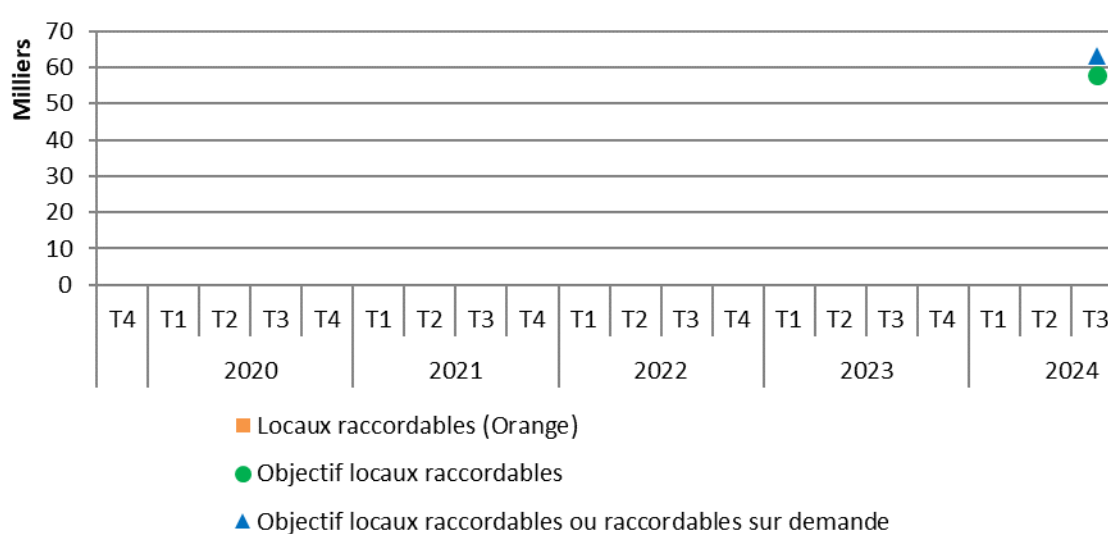
e) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de Savoie Connectée



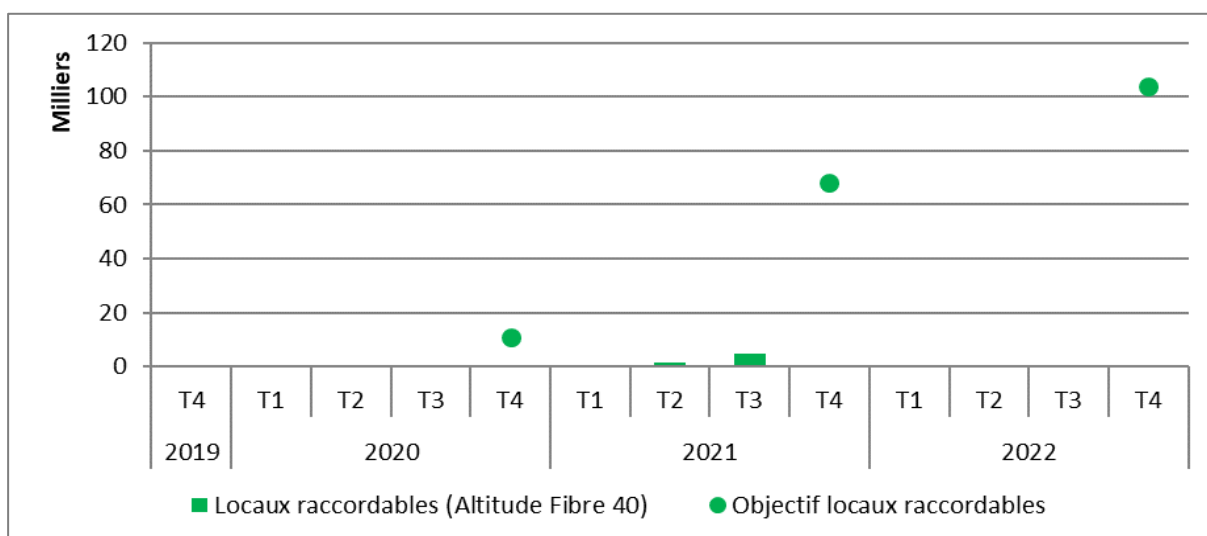
f) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR en Eure et Loire



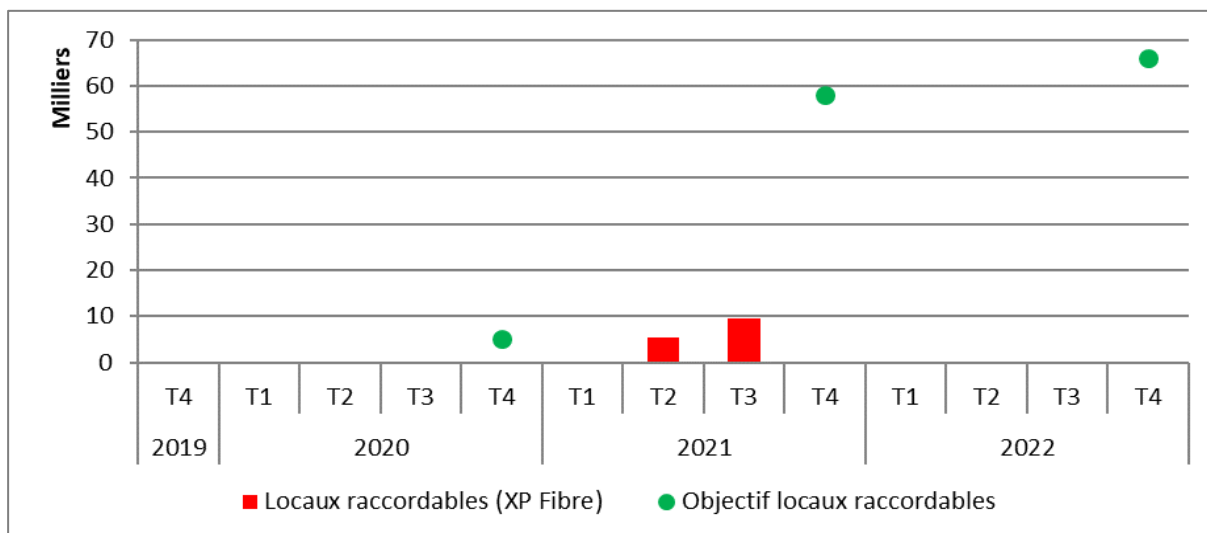
g) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Haute Vienne



h) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Altitude Fibre 40 dans les Landes



i) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement de SFR dans la Nièvre



j) Locaux raccordables au sein du périmètre d'engagement d'Orange en Vienne et Deux Sèvres

